

## Licenciement ou retraite pour inaptitude

Par jano, le 07/10/2009 à 16:39

Bonjour,

J'ai 62 ans (35 ancienneté dans l'entreprise) et je vais prochainement être concidérer comme inapte au travail suite à un accident du travail (arrêt à ce jour de 14 mois). Mon employeur souhaite que je fasse une demande de retraite pour inaptitude mais normalement je dois pouvoir aussi bénéficier d'un licenciement pour inaptitude.

Quel est le plus avantageux ? Puis-je être licencier et faire par la suite une demande de retraite pour inaptitude ?

Merci pour votre réponse